



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 17/05/2023

*DELIBERATION N° 042/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Robert TARDA donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à François RALLO
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Cosme DILME

OBJET : Subvention 2023 de 300 € à l'association loi 1901 dénommée « Don du sang ».

Madame Céline Freixinos, Adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, rappelle aux élus que, lors du vote du budget Primitif 2023, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 85 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines extérieures à la commune.

Elle ajoute que, par délibérations du 13/04/2023, le conseil a alloué une première répartition de 61 570 € à diverses associations locales.

Puis, Madame Céline Freixinos indique qu'il conviendrait d'allouer 300 € à l'association « Don du sang » qui a rempli entièrement son dossier de demande d'aide pour 2023.

Ainsi, elle propose d'allouer une subvention 2023 de 300 € à l'association « Don du sang » et d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce utile dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Freixinos, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'allouer une subvention 2023 de 300 € à l'association « Don du sang » ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toute pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO

Publication le : **31 MAI 2023**

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20230525-del-042-2023-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023